



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN EMPLACEMENT
EXPOSITION DU OUEST MOTOR'S FESTIVAL
Des 19 et 20 NOVEMBRE 2016**

Entre :

L'Association ARSP et la SEGEPEX co-organisateurs du OUEST MOTOR'S FESTIVAL

Et :

M.....dénomé ci-après « l'exposant »

Adresse.....

.....

Téléphone :.....

Description du véhicule :

Marque :.....

Modèle :.....

Année :

Immatriculation :.....

Assureur :.....N° de contrat :

La présente convention a pour objet la mise à disposition d'un emplacement d'exposition du 19 et 20 novembre 2016.

Les parties conviennent que la date de la prestation peut-être anticipée ou retardée pour des raisons techniques et/ou météorologiques, le véhicule restant en tout état de cause sous la seule responsabilité du propriétaire ou de son représentant.

Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables de tous les événements dommageables aux véhicules exposés.

L'exposant déclare être assuré et le rester pendant la période de l'exposition, notamment pour couvrir des risques d'incendie, d'exposition, vol, tempête, dégradations ou perte.

Dans le cadre du Salon, les photos prises par les visiteurs et éventuellement diffusées par eux, ne pourront donner lieu à une quelconque contestation auprès de l'organisation.

Les différentes parties renoncent réciproquement à tous recours quelle qu'en soit la nature.

Fait àLe.....

ARSP

SEGEPEX

L'EXPOSANT